



Rupture contrat architecte

Par **soln_soln**, le **23/10/2008** à **10:27**

bonjour, nous avons signe un contract avec un architecte pour la construction de notre maison : plans/ recherche d'artisan / maitrise d'oeuvre le macon selectionne par l'architecte nous a fait des malfacons que nous avons du detruire a nos frais. l'architecte n'avait d'ailleurs pas detecte ces malfacons...nous avons du trouver nous meme son remplaceant alors que l'architecte avait deja ete paye pour la partie recherche d'artisans n'il na toujours pas depose la demande de modification de permis (les nouvelles fondations ont du etre deplacees a cause des anciennes) n'il fait le stricte minimum pour que nous ne puissions pas le prendre en faute mais : notre menuisier nous a dit ne plus vouloir travailler avec lui tant ses chantiers sont catastrophiques certains artisans n'ont toujours pas les bons plans rnrn quand nous lui avons ecris pour lui faire part de nos inquietude concernant le carrelage (chiffre sur chape alors que nous sommes en plancher chauffant), il nous a repondu que si nous devons ecouter tous les artisans ils ne pourrait plus travailler pour nous. j'ai repondu pour calmer le jeu mais depuis : plus rien! cela fait 15 jours et nous n'avons aucune nouvelle rnrn comment rompre le contrat? nous ne voulons plus travailler avec lui car il ne nous sert a rien vu que nous devons tout verifier derriere lui. si nous rompons nous meme le contrat il va demander une compensation et si nous ne le faisons pas, il va continuer a faire le minimum et exiger son salaire! rnrn nous sommes desesperes, si quelqu'un peut nous conseiller..... merci beaucoup